

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 avril 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Laurence MARTEL, M. Hervé THIBAUD, Mme Arielle HILLENMEYER, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, Mme Alexcia COULY, M. Emmanuel MAILLET, M. Alexis CREUSEVEAU, Mme Odile LEPINASSE, M. Michel ARACIL, Mme Véronique BOUCHER, Mme Christiane RIVOIRE, M. Stéphane GENIN, Mme Laetitia PEPINO, M. Michel CHAVALARD, M. Fatih DEMIRAY, Mme Patricia BENZEKRY, M. René SIMILLION, Mme Elodie CHAZELLE, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, Mme Marie ANDREANI, M. Eric AHIALEY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Lucile MOREL, M. Patrice BADARD, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Hélène QUINQUETON, M. Gabriel SAINT-LOUIS, Mme Aline CONCHONNET, M. Hervé LEQUIN

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Martine CHAREYRE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Raphaël SULTANA pouvoir à M. Pascal MIRALLES-FOMINE
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à Mme Valérie BOULARD
M. Samir M'HACHI pouvoir à Mme Odile LEPINASSE
Mme Nadia DJELTI pouvoir à Mme Laurence MARTEL
M. Frédéric RENAUD pouvoir à Mme Laetitia PEPINO

Délibération n°20260409DEL11

FINANCES

Adoption du règlement budgétaire et financier 2026-2032

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 1612-30 du Code Général des Collectivités Locales, la Ville doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) avant le vote de la première délibération

budgétaire suivant le renouvellement du Conseil Municipal. Celui-ci doit notamment préciser les modalités de gestion des autorisations de programme et d'engagement et de leurs crédits. Le présent document est une information du Conseil Municipal sur la gestion des engagements pluriannuels.

Pour répondre à ces obligations, le Règlement Budgétaire et Financier soumis à votre approbation :

- décrit les procédures de la collectivité, les fait connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- créer un référentiel commun pour renforcer une culture de gestion commune entre toutes les directions et les services de la collectivité ;
- définit des règles de gestion en matière d'autorisation de programme (AP), d'autorisation d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP).

Ce document, valable pour la durée du mandat, pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que si des adaptations des règles de gestion internes s'avéreraient nécessaires. Ces évolutions et compléments seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le projet de Règlement Budgétaire et Financier est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER**, pour la durée du mandat 2026-2032, le règlement budgétaire et financier figurant en annexe de cette délibération,

- **PRECISER** que les durées et modalités d'amortissement des immobilisations applicables à la Ville de Bron sont fixées par le règlement budgétaire et financier et son annexe 2.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD